

## CONTRAT DE LOCATION SAISONNIÈRE

Entre les soussignés :

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code Postal : Commune :

Tél. : Mobile : Email :

Dénommé le bailleur d'une part,

Et :

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code Postal : Commune :

Tél. : Mobile : Email :

Dénommé le locataire d'autre part,

Il a été convenu d'une location saisonnière pour la période du \_\_/\_\_/\_\_\_\_ au \_\_/\_\_/\_\_\_\_

Adresse de la location :

Code Postal : Commune :

Nombre de personnes maximum autorisées : \_\_\_\_\_

Animaux admis : O oui O non

Montant total du loyer : \_\_\_\_\_ €

Charges comprises (cochez la ou les case(s) correspondante(s)) :

Electricité  Eau

Gaz  Chauffage (bois, fioul...)

Téléphone  Accès à Internet

Taxe de séjour  Autre (à préciser)

Les arrhes d'un montant de 25% du prix total du loyer doivent être versées par le locataire.

Le solde de \_\_\_\_\_ € ainsi qu'un dépôt de garantie de \_\_\_\_\_ € devront être versés le jour de la remise des clefs, soit le \_\_/\_\_/\_\_\_\_\_.

Le présent contrat et les conditions générales de location sont établis en deux exemplaires chacun, dont un de chaque est à retourner signé. Vous trouverez également ci-joint un état descriptif de la location et un plan d'accès.

Chaque partie s'engage à se conformer et à respecter les clauses du présent contrat. Chaque partie accepte les conditions générales de location. En cas de désaccord, les parties s'engagent à tout mettre en oeuvre pour le régler à l'amiable. A défaut, le tribunal du domicile du bailleur sera compétent pour juger des faits.

Fait en deux exemplaires à \_\_\_\_\_ le \_\_/\_\_/\_\_\_\_\_.

Le bailleur

Le locataire

Lu et approuvé

Lu et approuvé

## CONDITIONS GÉNÉRALES DE LOCATION

La présente location est faite aux conditions ci-dessous que le locataire s'oblige à exécuter sous peine de tous dommages et intérêts, voir même de la résiliation du présent contrat par le bailleur sans que le locataire puisse réclamer de diminution du loyer.

a) Les locaux sont loués à titre d'habitation provisoire et de plaisance, excluant toute activité professionnelle, commerciale ou artisanale de quelque nature que ce soit.

b) La réservation deviendra effective après que le locataire aura retourné un exemplaire du contrat et un exemplaire des conditions générales de location signés et accompagnés du règlement des arrhes d'un montant de 25% du prix total du loyer.

c) Le solde et le dépôt de garantie seront à verser lors de la remise des clefs.

d) Les heures d'arrivée sont prévues le samedi après-midi à partir de \_\_ h.

Les heures de départ sont prévues le samedi matin à partir de \_\_ h.

Tout autre jour peut être considéré comme jour d'arrivée ou de départ, à la condition que ce soit stipulé sur le contrat de location.

e) Il est convenu qu'en cas d'annulation :

-du fait du locataire, sauf cas de force majeure et sur justificatif :

- à plus d'un mois avant la prise d'effet du bail, le locataire perd les arrhes versées,
- à moins d'un mois avant la prise d'effet du bail, le locataire versera en outre la différence entre les arrhes et l'équivalent du loyer total à titre de clause pénale.

-du fait du bailleur :

- dans les sept jours suivant le désistement, il est tenu de verser le double des arrhes au locataire.

Toute annulation doit être notifiée par lettre recommandée.

f) En cas d'interruption anticipée du séjour par le fait du locataire, et si la responsabilité du bailleur n'est pas mise en cause, il ne sera procédé à aucun remboursement hormis le dépôt de garantie.

g) Le bailleur met à disposition un logement en bon état et conforme à la description. Les locaux

sont loués meublés avec matériel de cuisine, vaisselle, verrerie, couvertures et oreillers.

h) Un état des lieux et un inventaire contradictoires seront faits à l'entrée et à la sortie, ainsi que le relevé des compteurs par le bailleur et le locataire si les charges sont en supplément. Toutes les installations sont en état de marche et toute réclamation les concernant survenant plus de 48h après l'entrée en jouissance des lieux ne pourra être admise. Passé ce délai, les biens loués seront considérés comme exempts de dommages à l'entrée du locataire.

i) Le locataire devra se conduire « en bon père de famille », occuper les lieux personnellement, les entretenir et répondre des dégradations qui surviendraient au cours du séjour. Les réparations rendues nécessaires par la négligence ou le mauvais entretien en cours de location seront à la charge du locataire. Le ménage est à la charge du locataire et la location devra être rendue propre.

j) Le locataire devra assurer les conséquences de la présence de ses animaux familiers en terme de dégradation ou de ménage. Si le locataire impose ses animaux familiers contre l'indication spécifiée sur le contrat (à savoir animaux non admis), le bailleur se réserve le droit de rompre le contrat sans préavis ou de percevoir une majoration de \_\_\_ € par jour.

k) Si le nombre des locataires dépasse la capacité d'accueil maximum autorisée, le bailleur se réserve le droit de refuser les locataires supplémentaires ou de percevoir une majoration de \_\_\_ € par personne supplémentaire et par jour.

l) Le locataire a obligation de veiller à ce que la tranquillité du voisinage ne soit pas troublée par le fait du locataire ou de sa famille.

m) L'installation de tentes ou le stationnement de caravanes ou de camping-cars sur le terrain de la propriété louée sont interdits, sauf accord préalable du propriétaire.

n) S'il y a lieu, le bailleur sera en droit de réclamer au locataire à son départ le prix d'un service de nettoyage fixé forfaitairement à \_\_\_ €.

o) Le locataire s'engage à s'assurer contre les risques locatifs (incendie, dégâts des eaux). Il doit donc vérifier si son contrat d'habitation prévoit l'extension « villégiature » ou souscrire un contrat particulier. Le défaut d'assurance, en cas de sinistre, donnera lieu à des dommages et intérêts. Le locataire a obligation de signaler au bailleur dans les 24h tout sinistre survenu dans le logement,

ses dépendances ou accessoires.

p) Le dépôt de garantie sera restitué en règle générale au moment du départ après l'état des lieux de sortie, déduction faite de la valeur totale au prix de remplacement des objets, mobiliers ou matériels cassés, fêlés, ébréchés ou détériorés et ceux dont l'usure dépasserait la normale pour la durée de la location. Au plus tard, il sera restitué 1 mois après le départ du locataire sauf en cas de retenue.

q) Chaque partie s'engage à se conformer et à respecter les clauses du présent contrat. Chaque partie accepte les conditions générales de location. En cas de désaccord, les parties s'engagent à tout mettre en oeuvre pour le régler à l'amiable. A défaut, le tribunal du domicile du bailleur sera compétent pour juger des faits.

Fait en deux exemplaires à \_\_\_\_\_ le \_\_ / \_\_ / \_\_\_\_\_.

Le bailleur

Le locataire

Lu et approuvé

Lu et approuvé

## ÉTAT DESCRIPTIF

Adresse de la location :

Code Postal : Commune :

Catégorie de classement :  1\*  2\*  3\*  4\*  5\*

Arrêté préfectoral n° : du : \_\_ / \_\_ / \_\_\_\_

Nom et Prénom du propriétaire :

Adresse :

Code Postal : Commune :

Tél. : Mobile : Email :

Type de location :

Studio RDC  Studio étage  Appartement RDC

Appartement étage  Maison de village  Villa

Chalet  Mas  Autre (préciser)

Année de construction :

Surface habitable :

Nombre de personnes maximum autorisées :

Nombre de pièces :

Nombre de chambres :

Nombre de lits 1 personne (90cm) : Nombre de lits 2 personnes :

Nombre de convertibles :

Descriptif détaillé des chambres :

-Chambre 1 : \_\_ lit(s) 1 personne et / ou \_\_ lit(s) 2 personnes

-Chambre 2 : \_\_ lit(s) 1 personne et / ou \_\_ lit(s) 2 personnes

-Chambre 3 : \_\_ lit(s) 1 personne et / ou \_\_ lit(s) 2 personnes

-Chambre 4 : \_\_ lit(s) 1 personne et / ou \_\_ lit(s) 2 personnes

-Chambre 5 : \_\_ lit(s) 1 personne et / ou \_\_ lit(s) 2 personnes

-Chambre 6 : \_\_ lit(s) 1 personne et / ou \_\_ lit(s) 2 personnes

Descriptif des pièces d'habitation :

Entrée  Salon  Salle à manger

Cuisine  Kitchenette  Cuisine américaine

Salle d'eau avec douche  Salle de bains avec baignoire  WC séparés

Cave  Buanderie  Garage

Grenier  Mezzanine  Bureau

Salon télévision  Salle de jeux  Salle de sports

Salle de réunion

Confort, équipements et services à la disposition du locataire :

Accès handicapés (adapté)  Ascenseur  Animaux admis

Balcon  Bibliothèque  Chaîne Hi-fi  Climatisation  Congélateur  Cour

Equipements enfants  Hammam, Jacuzzi, Sauna  Jardin

Jeux pour enfants  Lave-linge  Lave-vaisselle

Lecteur de DVD  Location de draps et linge  Magnétoscope

Micro-ondes  Mobilier de jardin  Parking privé

Piscine  Prestation nettoyage-ménage  Téléphone

Télévision  Tennis  Terrasse  Wifi

Mode de chauffage (individuel, collectif, fioul, électrique, bois...) :

Distances en km :

-de la gare SNCF : - de la gare routière : - de l'aéroport :

-de l'hôpital / la clinique : - :

- de la boulangerie :

-du supermarché : - du lac : - :

-des stations de ski : -

